

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ

CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Conseillers
Présents : 15**

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance.*

Point n° 0 : Décision prise par délégation

Rapporteur : Mme la Maire

- Consultation pour la mise en valeur des archives communales. Mission confiée à M. Frédéric Caquard pour un montant de 7 640,00 € TTC
- Consultation prestations de géomètre (Rue de la Fontaine, Ferme Faber et cimetière). Mission confiée au cabinet BOUSSER pour un montant global de 2 290 € HT
- Décision modificative du budget

- Compte	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
D/I/C/020		-6 101.99 €
D/I/C/010/c/10226	+2 067.07 €	
D/I/C/20/c/2051	+4 034.92 €	

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 03 juin 2019

Mme La Maire




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ

CAMPAGNE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Conseillers

Présents : 15

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 1 : Création de poste – cadre d'emploi de Rédacteur

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant le tableau des emplois modifié adopté par délibération du conseil municipal n°2018/509 du 06 septembre 2018

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} classe et un emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} classe en raison du possible recrutement à ces grades du prochain secrétaire général

Madame la Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

- la création d'un emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

- ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 juin 2019

ETAT DU PERSONNEL Au 3 juin 2019			
Grades et statuts	Effectifs	Postes ouverts	Temps de travail (h)
<i>Services administratifs</i>			
Attaché - NT	1	1	35
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe		1	35
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe		1	35
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T		1	35
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Adjoint Administratif - T	0	1	30
Adjoint Administratif - NT	1		35
<i>Services techniques</i>			
Agent de maîtrise principal - T	1	1	35
Agent de maîtrise - T	0	1	35
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	0	1	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	35
Adjoint Technique - T	2	2	35
<i>Ecoles</i>			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	27.5
Adjoint Technique- T	1	1	21
<i>Entretien des bâtiments</i>			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	32
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	31
TOTAL DES EFFECTIFS	13	18	

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'UNANIMITÉ

- La création d'un emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} classe permanent à temps complet à 35 heures par semaine
- La création d'un emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} classe permanent à temps complet à 25 heures par semaine

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 03 juin 2019

Mme La Maire

(Signature)



COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Conseillers
Présents : 15**

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 2 : Création de poste – cadre d'emploi d'Attaché territorial

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant le tableau des emplois modifié adopté par délibération du conseil municipal n°2018/509 du 06 septembre 2018

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Attaché en raison du possible recrutement à ce grade du prochain secrétaire général

Madame la Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Attaché permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- cet emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 juin 2019

ETAT DU PERSONNEL Au 3 juin 2019			
Grades et statuts	Effectifs	Postes ouverts	Temps de travail (h)
<i>Services administratifs</i>			
Attaché - NT	1	1	35
Attaché		1	35
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe		1	35
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe		1	35
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T		1	35
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Adjoint Administratif - T		1	30
Adjoint Administratif - NT	1		35
<i>Services techniques</i>			
Agent de maîtrise principal - T	1	1	35
Agent de maîtrise - T		1	35
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe		1	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	35
Adjoint Technique - T	2	2	35
<i>Ecoles</i>			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	27.5
Adjoint Technique- T	1	1	21
<i>Entretien des bâtiments</i>			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	32
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1 ^{er}	1	31
TOTAL DES EFFECTIFS	13	19	

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

- La création d'un emploi d'Attaché permanent à temps complet à 35 heures par semaine

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 03 juin 2019
Mme La Maire**



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Conseillers
Présents : 15**

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 3 : Suppression de poste – Adjoint Administratif

Rapporteur : Mme la Maire

Compte tenu du fait que le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Moselle n'a pu être saisi dans les temps, ce point est ajourné.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 03 juin 2019
Mme La Maire**




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Conseillers
Présents : 15**

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 4: Création de poste - cadre d'emploi Adjoint Administratif

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant le tableau des emplois modifié adopté par délibération du conseil municipal n°2018/509 du 06 septembre 2018

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe en vue du remplacement de M. Tchounkeu, agent contractuel

Madame la Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 juin 2019

ETAT DU PERSONNEL Au 3 juin 2019			
Grades et statuts	Effectifs	Postes ouverts	Temps de travail (h)
<i>Services administratifs</i>			
Attaché - NT	1	1	35
Attaché		1	35
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe		1	35
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe		1	35
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T		1	35
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe		1	20
Adjoint Administratif		1	30
Adjoint Administratif	1		35
<i>Services techniques</i>			
Agent de maîtrise principal - T	1	1	35
Agent de maîtrise - T		1	35
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe		1	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	35
Adjoint Technique - T	2	2	35
<i>Ecoles</i>			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	27.5
Adjoint Technique- T	1	1	21
<i>Entretien des bâtiments</i>			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	32
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	31
TOTAL DES EFFECTIFS	13	20	

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM Billet et Noiro)

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe permanent à temps non-complet à raison de 20 heures par semaine

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 03 juin 2019

Mme La Maire

(Signature)



Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 5 : CC du Sud messin – transfert de compétence eau et assainissement

Rapporteur : M. Nicolas

M. Nicolas rappelle le contexte territorial et l'existence des deux syndicats ayant les compétences respectives eau et assainissement. Il rappelle en outre la difficulté que soulèverait le transfert de la compétence assainissement du syndicat à la communauté de communes compte tenu de l'absence de juxtaposition territoriale. Il rappelle enfin le programme d'assainissement des communes devrait prendre fin en 2022

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Considérant la possibilité laissé aux communes de différer le transfert de ces deux compétences en se positionnant avant le 1^{er} juillet 2019 ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'UNANIMITE

De différer le transfert de la compétence à la CC du Sud messin.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 03 juin 2019
Mme La Maire**




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Conseillers

Présents : 15

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 6 : Formation des élus – Décision modificative du budget

Rapporteur : M. Valentin

M. Valentin expose à l'assemblée que, depuis 2016, les dépenses relatives à la formation des élus, non-consommées, doivent être reportées au budget d'une année sur l'autre.

Depuis lors, aucun frais n'a été imputé au c/6535. Aussi, le budget formation des élus pour l'année 2019 doit-il intégrer les montants alloués lors des années 2016, 2017 et 2018. A cette somme sera ajoutée le montant finalement décidé pour 2019. Le calcul est le suivant :

2016 : 900 €

2017 : 900 € (+ 900 de 2016)

2018 : 5 000 € (+ 1 800 € de 2017)

2019 : 1 260 € (+ 6 800 € de 2018)

Une décision modificative doit être prise. Il est demandé au conseil municipal de valider celle-ci selon les modalités suivantes :

- Compte	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
D/F/C/022		-3 060 €
D/F/C/011/c/6535	+3 060 €	

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE de valider la décision modificative du budget selon les conditions sus-mentionnées.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 03 juin 2019

Mme La Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mme La Maire', written over the printed name.

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers
Élus :**
19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction :** 19

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Conseillers
Présents :** 15

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 7 : Vente de mobilier scolaire

Rapporteur : M. Valentin

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la vente de mobilier scolaire, à savoir 8 pupitres doubles (avec les bancs solidaires) et 10 pupitres simples.

Le prix de vente proposé est de 20 € par pupitre simple et de 30 € par pupitre double.

La publicité de cette vente se fera sur les canaux de communication habituels ainsi que par un affichage dans les écoles.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE de vendre ce mobilier scolaire à raison de 20 € le pupitre simple et 30 € le pupitre double.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **03 juin 2019**
Mme La Maire




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

**Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOIGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Conseillers

Présents : 15

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 8 : Motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Rémilly

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire procède à la lecture de la motion de soutien :

Motion de soutien au maintien du guichet de la gare de RÉMILLY

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, dans le cadre de la rationalisation de l'exploitation de ses gares, la SNCF envisage la fermeture du guichet de la gare de RÉMILLY.

La gare de RÉMILLY dispose d'un guichet de vente et d'un distributeur automatique de billets pour l'achat des titres de transport TER. Elle propose 57 dessertes quotidiennes par train pour se rendre à METZ, FORBACH, MOHRANGE, SARREBOURG, ou STRASBOURG.

Le public qui fréquente la gare et achète ses billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, jeunes, notamment dans le cadre scolaire.

La SNCF indique que les personnes prenant le train à Rémilly sont essentiellement des abonnés qui renouvellent leur titre de transport sur internet. Par ailleurs, la fréquentation serait en baisse régulière depuis 2014 passant en dessous de celle de SAINT-AVOLD – METZ.

A l'heure de la relance des transports alternatifs et de la recherche de moyens pour favoriser la mobilité en zone rurale, la fermeture du guichet est une réelle perte pour le service public.

Si le digital est amené à prendre une part plus importante parmi les canaux de vente, il ne concerne pas tous les publics et n'a pas vocation à apporter le même niveau d'information qu'un agent.

Concernant la baisse de fréquentation, M. le Maire fait valoir que celle-ci est difficile à admettre sans prendre en compte la réduction de l'offre proposée aux usagers du fait des annulations de trains, des interruptions de lignes lors de la réalisation de travaux, ou encore des grèves. Si toutes les gares ont connu une baisse de fréquentation en 2016, elle n'est pas plus prononcée à Rémilly qu'ailleurs.

Par ailleurs, les comptages effectués sur la ligne SARREBOURG-METZ n'ont manifestement pas été pris en compte. Or, le train de 7h17 au départ de Rémilly est le plus utilisé. La correction qui en résulte se traduit par une augmentation de la fréquentation en 2017.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- DEMANDE à la SNCF le maintien du guichet et des services proposés à la gare de RÉMILLY,
- DIT que ladite fermeture constitue une nouvelle étape dans la réduction des services publics et accentuerait encore la fracture entre les zones urbaines favorisées et les territoires ruraux,
- DIT que cette proposition de la SNCF va à l'encontre des prérogatives du Président de la République, ces dernières tendant à la volonté d'un rééquilibrage des territoires avec notamment la création d'un ministère chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 03 juin 2019

Mme La Maire




COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

**de METZ
CAMPAGNE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juin 2019 à 20h00 Convocation du 29 mai 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ; Mélanie ADELE-PERREY ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Claire LECOIGNE ; Robert STEIN ;

**Conseillers en
fonction : 19**

Absents excusés : Alexis RUSINEK ; David BILLET ; Isabelle JASKULA ; Jean Marc SAUTREAU ;

Absents non excusés : --

Procurations : Alexis RUSINEK à Nicolas VICTORIEN ; David BILLET à Pierre NOIROT ; Jean-Marc SAUTREAU à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Conseillers

Présents : 15

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 9 : Adhésion au CAUE

Rapporteur : Mme la Maire

Le CAUE de la Moselle est une association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local. Elle est à disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement dans le but de promouvoir la qualité des réalisations et valoriser le cadre de vie.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers du site concerné.

Vu la délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 07 juin 2018, approuvée par l'assemblée générale du 29 juin 2018, décidant que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE

Considérant que la commune de Verny est adhérente de MATEC

Considérant les besoins que pourraient avoir la commune dans le cadre de ses projets de restructuration urbaine

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE :

- D'adhérer au CAUE de la Moselle
- De mandater Madame GANSOINAT RAVAINÉ, Maire de la commune de Verny, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 03 juin 2019

Mme La Maire


